



Groupama



ATTESTATION DE BALISAGE ASSOCIATIF

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre certifie que l'association n° 00979 :

LES RANDONNEURS DU BUIZIN
12 Route de Lagnieu
01150 VAUX EN BUGEY

est habilitée sur délégation du Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre ou du Président de la Commission Sentiers du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, PHILIPPE Jean-Claude ,
à baliser 180 kilomètres de sentiers (**périmètre décrit sur la carte que vous avez jointe à l'association**)

ACTIVITES ASSUREES :

Activités de balisage :

- Toute opération de reconnaissance préalable sur le terrain ;
- Défrichage, aménagement, balisage et entretien à l'aide de tout matériel adapté aux circonstances (débroussailleuses, tronçonneuses, etc.) de sentiers ou milieu naturel.
- Implantation et entretien des aménagements (marchepieds, ponceaux, passerelles, abris, etc.)
- Usage de vélo ou de VTT (**l'usage d'engins soumis à l'assurance automobile obligatoire est exclu**).
- Collecte et numérisation d'informations géographiques sur les itinéraires de marche

Sont exclues toutes les activités de balisage pour lesquelles le Comité n'a pas donné son habilitation ou un ordre de mission.

NATURE ET MONTANT DES GARANTIES :

Vos garanties sont souscrites par la Fédération Française de Randonnée Pédestre,

▪ **Par l'intermédiaire de votre courtier GRAS SAVOYE**, société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 311 248 637, dont le siège Social est situé Immeuble Quai 33. 33/34 quai de Dion Bouton - CS 70001 – 92814 PUTEAUX. GRAS SAVOYE est, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculée sous le n° 07 001 707 à l'ORIAS - 1, rue Jules Lefebvre 75331 Paris cedex 09 - www.orias.fr . GRAS SAVOYE est également soumise, dans le cadre de son activité, au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dont le siège est situé 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

▪ **Auprès de l'assureur GROUPAMA**, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - 382 285 260 RCS Créteil - Emetteur des Certificats Mutualistes. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, située 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. www.groupama.fr

▪ **Et son assistant MUTUAIDE ASSISTANCE**, Société Anonyme, Entreprise régie par le Code des Assurances, au capital de 12.558.240 euros dont le siège social est 126 rue de la Piazza, CS 20010 – 93196 Noisy le Grand CEDEX, inscrite au Registre du Commerce de Créteil sous le Numéro 383 974 086. Mutuaide Assistance est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

Garanties RESPONSABILITE CIVILE	Montant des garanties	Franchises
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus Dont :	20 000 000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels	5 000 000 € par sinistre	
➤ dont responsabilité immeubles confiés moins de 60 jours consécutifs	1 500 000 € par sinistre	Néant
➤ dont responsabilité dépositaire/ objets confiés	50 000 € par sinistre	50€
Vol du fait des préposés	25 000€ par sinistre	50€
Dommages immatériels non consécutifs	1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 500 €
Atteintes à l'environnement y compris préjudice écologique	1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance	500€
Recours et Défense Pénale	50 000€ par sinistre	Néant
Garanties INDIVIDUELLE ACCIDENT		
Décès	5.000 €	Néant
Invalidité permanente jusqu'à 65% Au-delà de 65% versement intégral de	20.000 € x taux d'invalidité 30.000 €	
Frais médicaux sous déduction des prestations éventuelles d'un régime	Maximum de 3 000€ par personne et par événement au titre des frais médicaux 150 % du tarif de remboursement de la sécurité sociale	
Prothèse dentaire, par dent (4 maxi) Lunettes, par monture Par verre ou lentille Autre prothèse	200 € 100 € 150 € 200 €	
Frais de recherche et secours	7.500 €	
Frais médicaux prescrits et non pris en charge par la sécurité sociale : - frais de transports : - autres frais :	1.500 € 1.500 €	
Frais de rapatriement	2.500 €	
Garanties Dommages Matériels		
Assurance des dommages matériels suite à un accident corporel garanti	600€ (dont 200€ pour les lunettes non correctrices)	30 € (*)
Assurance des dommages matériels subis par le véhicule (balisage, formation)	600 €	30 €
(*) La franchise n'est pas applicable : pour le matériel de sécurité (téléphone, GPS) et pour le matériel utilisé par un pratiquant « rando pour tous »		

Fait à Paris, le 08/09/2020 pour valoir et servir ce que de droit